

## ADHÉSION 2023 / 2024

Nom: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Mail: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Mail: \_\_\_\_\_

### Danses souhaitées :

Danses de salon  Rock'n'roll

Tarifs pour la saison 2023/2024		
	Individuels	Couples
Adhésion club	10 €	15 €
Cotisation pour une danse(salon <u>ou</u> rock)	150 €	300 €
Cotisation pour deux danses(salon <u>et</u> rock)	250 €	500 €

Total (cotisation+adhésion): \_\_\_\_\_

Réduction pour les mineurs et les parents qui les accompagnent.

**Possibilité de règlement en trois chèques (pas de centimes S.V.P) à l'ordre de: CSLV danse  
Le premier chèque sera encaissé en octobre, le deuxième en janvier, et le dernier en avril**

\*\*\*\*\*

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au bureau de l'association.

Conformément à la loi « **informatique et libertés** » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la commission informatique. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

**Je déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement intérieur de l'association(voir au verso)**

Le: \_\_\_\_\_

Signature:

## Règlement intérieur CSLV Danse

Le Comité sport et loisirs de VILLEMER (CSLV) gère une partie des activités culturelles et sportives de la commune. La section de danse est soumise aux statuts du CSLV (association, loi de 1901).

Le but de la section est l'apprentissage et le perfectionnement des danses de loisir, les cours sont dispensés par des professeurs agréés.

En début de saison, une ou plusieurs portes ouvertes sont prévues pour faire découvrir l'activité.

La participation financière des adhérents est annuelle.

L'adhésion au club et la cotisation pour les cours sont dus en totalité. Toutefois, le règlement peut être effectué sous la forme de trois chèques qui seront encaissés, le premier en octobre, le deuxième en janvier, et le dernier en avril.

Le remboursement de la cotisation ne peut être envisagé que sur raison médicale avérée, dans ce cas, tout trimestre entamé est dû en totalité.

Chaque adhérent doit être assuré. Toutes les personnes bénévoles assurant la gestion, l'organisation, ou contribuant au fonctionnement de l'association ne peuvent être tenus responsables de tous dommages matériels et/ou corporels occasionnés ou subis pendant la pratique de l'activité, en cas de vol, de perte, de détérioration d'objets ou de matériel, ou de toute autre revendication de quelque nature que ce soit.

Une assurance de base est fournie par le CSLV (les personnes uniquement), à condition que la section communique les données personnelles des adhérents pour enregistrement. Il n'y a pas de formalité particulière.

Les adhérents ne désirant pas être assurés par le CSLV devront justifier avoir souscrit une assurance responsabilité civile, maladie/accident, garantissant tous sinistres subis ou causés à ou par des tiers et fournir un certificat médical d'aptitude à la danse.

En dehors des cours, les adhérents sont invités à faire vivre la section et à participer à l'organisation pratique des manifestations organisées par le club.

Les cours sont dispensés le lundi. Il est impératif d'arriver à l'heure pour profiter pleinement de l'enseignement.

Il est interdit de filmer pendant les cours sans l'autorisation du professeur, les stages sont soumis aux mêmes règles.

La convivialité, le respect et la bonne humeur sont recommandés pour assurer le bon déroulement des cours.

Le règlement est établi par le bureau et peut être modifié en cours d'année.

Utilisation de l'image personnelle : nous sommes susceptibles de vous photographier ou de vous filmer pour les besoins de l'Association (journaux, site internet, publicités, etc...). Dans le cas où vous n'accepteriez pas cette utilisation, nous vous demandons de le signaler à l'aide du formulaire ci-dessous.

### Non utilisation de l'image personnelle

Je sous signé: \_\_\_\_\_ Membre du CSLV danse

Ne souhaite pas que mon image (photos ou vidéo) apparaisse dans les documents de l'association, quels qu'ils soient (articles de journaux, site internet, publicités, etc..).

Fait à: \_\_\_\_\_

Le: \_\_\_\_\_ Signature: